Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

139, rue de Bercy
Télédoc 341
75572 PARIS cedex 12

Paris, le 26 MARS 2020

Madame la Secrétaire Nationale,

Vous avez appelé mon attention sur le repérimétrage des missions liées à la publicité foncière et à l'enregistrement dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA).

Vous estimez que l'élargissement de ces missions et la réouverture prochaine des services de publicité foncière (SPF) et de services départementaux de l'enregistrement (SDE) n'est pas justifiée.

Votre correspondance appelle de ma part les observations suivantes.

La communication réalisée vise, d'une part, à préciser le périmètre des activités de publicité foncière compris dans le plan de continuité d'activité, afin de répondre aux interrogations des services, et, d'autre part, à intégrer dans ledit plan des activités d'enregistrement qui ne l'étaient pas.

Elle permet de répondre à l'attente de professionnels (notaires, entreprises) et de particuliers afin de contribuer à la continuité de l'activité économique du pays. Elle précise pour cela le périmètre des activités indispensables de ces missions à la réalisation des tâches essentielles de publicité foncière (enregistrement des formalités et traitement des réquisitions) et aux travaux d'enregistrement des actes et des déclarations (avec, en priorité, les actes de sociétés et les dossiers d'assurance-vie, ainsi que l'encaissement des droits de mutation à titre gratuit).

Ces services n'avaient au demeurant jamais été totalement fermés, les services de publicité foncière ayant fait partie du plan de continuité d'activité depuis le début et certains services d'enregistrement étant restés ouverts face à la demande. Il ne s'agit par ailleurs aucunement d'un retour à une activité normale. Il s'agit de se centrer sur les actes urgents de publicité foncière et d'enregistrement, contribuant directement à l'activité économique du pays, et à l'indispensable encaissement des recettes fiscales.

Madame Anne Guyot-Welke
Secrétaire Nationale
Solidaires Finances Publiques
80-82 rue de Montreuil
75011 Paris Boite 29

De façon très opérationnelle, au titre de la publicité foncière, seules les opérations qui permettent de réaliser les arrêtés comptables et d'enregistrement sont indispensables. Ces opérations correspondent à la création des dossiers et à l'encaissement des moyens de paiement, au traitement des réquisitions jusqu'à l'envoi de l'état-réponse et aux tâches dépouillement / enregistrement / taxation / réserve d'immeuble (DETRI).

Au titre de l'enregistrement, seules quelques opérations seront réalisées en priorité. Elles visent à assurer la validité juridique d'actes, et pour certains dans le respect de délais impératifs : création des dossiers et encaissement des moyens de paiement, traitement des actes et déclarations prioritaires (actes sur les sociétés, assurance-vie : certificat 2738 et actes et déclarations dont les enjeux le justifient) en fonction des ressources disponibles. Ces actes n'avaient pas été retenus dans une première acception du plan de continuité d'activité mais l'expérience montre qu'un différé de traitement de ceux-ci pénaliserait la vie économique et financière de façon injustifiée.

Dès la publication du plan de continuité d'activité, j'avais d'ailleurs indiqué que son périmètre devrait nécessairement être adapté aux besoins de l'État et des acteurs de la vie économique et financière.

L'activité demandée sera bien entendu accompagnée d'une mobilisation des seuls moyens proportionnés à l'activité, quitte à organiser des rotations d'effectifs.

En outre, la DGFiP veillera, comme pour l'ensemble des activités menées pendant la crise sanitaire, à la sécurité de l'activité des agents. Ainsi, pour l'ensemble des SPF/SPFE, l'exercice de la mission pourra être réalisé avec des agents, sur site, en télétravail ou à distance. En particulier, certains agents pourront intervenir au bénéfice d'un autre service que leur service d'affectation.

Enfin, il n'est pas prévu d'ouvrir le service au public.

Notre pays traverse une crise sanitaire profonde et grave. Elle nécessite la mobilisation de chacun et la cohésion de notre action.

Je forme le vœu que, dans cette période, plus que jamais, nous poursuivions un dialogue social permanent, sincère et responsable.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Nationale, l'expression de ma considération distinguée.

Jérôme Fournel